

Affiché

du

Au

Le Maire

Commune de ROUMOULES

Procès-verbal
du Conseil Municipal du 20 décembre 2023

Convocation et affichage 14 décembre 2023

Début séance : 18h30

9 Présents : M. MEGIS Gilles, M. AMBROSI Robert, M. Alain COCUAUD, M. BLANC Jean, M. CIGLIANO Fabien, Mme CHAILLAN Delphine, M. LO SCHIAVO Jean Philippe, M. MANUEL Laurent, Mme PEY Catherine.

4 Absents excusés : Mme DEAUZE Marie-Christine, M. NESTERCZUK Dany, Mme PIERRE-JEAN Ingrid, M ROY Alain Patrick.

Mme DEAUZE Marie-Christine a donné pouvoir à M. MEGIS Gilles.

Mme PIERRE-JEAN Ingrid a donné pouvoir à M. AMBROSI Robert.

Le quorum est atteint.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. Robert AMBROSI.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour,

- Procès-verbal de la séance du 29 novembre 2023,
- DPU,
- Délibération modificative
- Contrat fournisseur gaz salle polyvalente,
- Appartement 38 Rue Grande,
- Convention financement 2023-2027 La Marelle Enchantée (Crèche de Montagnac)
- Devis fleurissement village,
- Sujets divers.

Les conseillers l'acceptent.

- **Approbation du procès-verbal** de la séance du 29 novembre 2023, à l'unanimité.
- **DPU non exercés** : vente BERARD Colette/ DE SOUSA MACEDO Antonio (F248)
- **N° 2023 - 052 – Délibération modificative Budget commune n°1 virement de crédit** : compte 202 108 -1600 ; compte 2051 94 +600, compte 2111 108 +1000. A l'unanimité.
- **Contrat Gaz salle polyvalente** : reporté
- **N° 2023 - 053 - Résiliation Bail Appartement 38 Rue Grande** : Faire délibération pour résilier le bail de M. DE SOUSA MACEDO Antonio au 29 février 2024. A l'unanimité.
- **N° 2023 - 054 – Convention de financement 2023 - 2027 (convention bipartite entre la commune et La Marelle Enchantée)** : Cette convention est établie sur la durée du contrat territoire Global de la CAF du territoire. Elle s'étend du 01/01/2023 au 31/12/2027, elle est basée sur un calcul annuel de la clef de répartition sur les heures facturées du 01/11/N-2 au 31/10/N-1 des enfants de chaque commune. Accord pour signer cette convention de financement 2023 2027 avec la crèche de Montagnac « La Marelle Enchantée ». Faire la délibération autorisant M. le Maire à signer cette convention, à l'unanimité.
- **Fleurissement du village** : accord à l'unanimité pour le devis proposé par le Gaec horticole du Verdon pour le fleurissement du village à partir du printemps.
- **Organisation de la course de vélo la Lavandine** : accord à l'unanimité pour ne pas donner suite à la demande formulée par les organisateurs de la course de vélo la Lavandine.

Fin de séance à 20h30

Robert AMBROSI
Secrétaire de séance



Gilles MEGIS
Maire de Roumoules

